HAL
archives-ouvertes.fr

Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.)

Hélène Noizet

▶ To cite this version:

Hélène Noizet. Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.). Annales de Bretagne et des Pays de l Ouest, Presses Universitaires de Rennes, 2002, 109 (2), pp.14-37. halshs-00088015

HAL Id: halshs-00088015
https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00088015

Submitted on 28 Jul 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

Hélène Noizet
Allocataire-monitrice, doctorante au laboratoire Archéologie et territoires, UMR 6575, université de Tours

Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.)

Résumé : Les diplômes carolingiens de Saint-Martin de Tours permettent de reconstituer le temporel de ce chapitre aux IXe et Xe siècles. Il est possible de montrer non seulement l'extraordinaire pérennité et richesse de ce domaine, mais aussi les finalités poursuivies par les chanoines lorsqu'ils gèrent leurs biens. Surtout, quelques données textuelles permettent d'aborder la question de l'approvisionnement de cette institution, dont on peut estimer les besoins de consommation, notamment le nombre de personnes nécessaires au fonctionnement de Saint-Martin. L'analyse du *vestitus* et des fournitures en viande suggère ainsi que les chanoines avaient mis en place un dispositif complexe, intégré dans le réseau hydrographique ligérien, et articulé selon une logique centre-périphérie.

Abstract : The carolingians deeds of Saint-Martin of Tours allow to piece together the possessions of this chapter in the IX-Xth centuries. We could show not only the outstanding permanence and wealth of this property, but also the aims chased after by the canons when they managed their possessions. A few texts allow us to tackle especially the question of the supplying of this institution, which the needs of consumption could be estimated, notably the number of persons required for the working of Saint-Martin. The analysis of the vestitus and the supplying of meet suggests that the canons organized a complex system, but also integrated in the hydrographical net of the Loire, and articulated in accordance with a centre-periphery logic.

Les diplômes royaux des IXe et Xe siècles relatifs au centre canonial de Saint-Martin de Tours permettent non seulement de reconstituer le domaine de cette institution tourangelle, mais surtout d'aborder le problème du système d'approvisionnement du chapitre[1]. Comment faire vivre deux cents chanoines[2] qui consacrent la majorité de leur

---

1 Cet article est issu d'un mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, soutenu à l'université de Tours en 1997, sous la direction d'Henri Galinié, archéologue et directeur de l'UMR 6575 Archéologie et territoires : Noizet, Hélène, *Les relations de Saint-Martin de Tours avec ses possessions à l'époque carolingienne,* mémoire de maîtrise sous la direction d'Henri Galinié, soutenu en 1997 à l'université de Tours. Je remercie beaucoup Henri Galinié de ses conseils ainsi que de l'attention qu'il a constamment portée à mon travail.

2 Un diplôme de Charles le Chauve du 16 avril 849 fixe le nombre maximum des chanoines de Saint-Martin à deux cents : "*statuimus atque perenniter stabile in perpetuum decernimus, juxta praecessorum regum morem, ut […] similiterque in ordine congregationis CC sint fratres, viceni singulis mensis, ac per hoc deinde nullus aggregetur quousque ad hunc numerum perveniat ordo congregationis, postea vero, uno decedente, in ejus locum succedat qui honestate vitae, sapientiae, morum locum queat*

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e-X^e s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

temps à chanter Dieu ? A titre de comparaison, à la même époque, c'est-à-dire au milieu du IX^e siècle, il y a cent cinquante moines à Saint-Denis et cent vingt à Saint-Germain-des-Prés à Paris. Ainsi, le chapitre de Saint-Martin est la plus importante communauté ecclésiastique de la *Francia occidentalis* pour cette période. Tout en ne produisant rien eux-mêmes, ces serviteurs de Dieu ont l'air de bien vivre. Il m'a été possible de repérer la politique d'organisation de leurs biens, ainsi que les systèmes et réseaux d'approvisionnement destinés à répondre aux besoins d'une telle communauté. Dans le cadre de cet article, je présenterai certaines conclusions concernant d'une part la politique d'acquisitions des chanoines en Val de Loire, et d'autre part la mise en place d'un système complexe d'approvisionnement[3].

Cette étude porte uniquement sur les possessions de Saint-Martin situées dans le Val de Loire (à la fois en Loire moyenne et en Haute Loire), bien que les chanoines disposent aussi de biens en Bourgogne et en Lombardie. Du point de vue chronologique, elle est limitée aux IX^e et X^e siècles, pour lesquels existe un corpus cohérent d'actes carolingiens confirmant les possessions de Saint-Martin. Elle ne s'intègre pas dans le débat sur l'interprétation fiscaliste ou domaniale de la *villa* et du manse puisque les sources mises en œuvre ne permettent pas vraiment d'opter pour l'une ou l'autre possibilité.

Du point de vue historiographique, il faut tout d'abord constater que cet établissement n'a pas suscité une multitude de recherches. Les premiers travaux sérieux sur les sources de Saint-Martin remontent, au milieu du XIX^e siècle, à Émile Mabille, un érudit tourangeau qui a tenté de reconstituer le cartulaire de Saint-Martin, la Pancarte Noire, détruit à la Révolution[4]. Mais plusieurs critiques peuvent être faites à l'égard de cette courageuse entreprise. Tout d'abord, le catalogue des actes concernant Saint-Martin est incomplet. De plus, les identifications des toponymes comportent un gros pourcentage d'erreurs, d'où la nécessité de manier avec une grande prudence ses résultats. Enfin, Émile Mabille s'est contenté d'une analyse, et n'a pas édité le texte complet des actes qui composaient la Pancarte Noire. C'est l'abbé Edgard-Raphaël Vaucelle qui posa le jalon suivant[5]. La synthèse qu'il a réalisée a le mérite d'aborder des aspects jusque-là méconnus, comme le fonctionnement interne de la collégiale et la gestion de ses biens. Mais outre son grand âge, ce travail présente l'autre inconvénient de recopier les dispositions des actes sans critique des sources. En 1953, Pierre Gasnault, soutenait sa thèse de l'Ecole Nationale des Chartes sur les actes de Saint-Martin[6]. Dans cette thèse[7], qui constitue aujourd'hui un

---

secundum canonicam auctoritatem tenere…" Tessier, Georges (éd.), *Recueil des actes de Charles le Chauve*, 1943, Paris, vol. 1 n° 113 p. 302.

[3] D'autres conclusions - évoquant notamment une comparaison avec Saint-Denis et Saint-Germain-des-Prés - ont déjà fait l'objet d'un autre article[3] : elles seront revues et affinées dans le cadre de ma thèse. Cet article a été publié en ligne sur le site suivant brgm.fr/projet_loire/publicat.htm : Noizet, Hélène, « Le chapitre de Saint-Martin de Tours et la Loire aux IXe-Xe s. », dans Carcaud, Nathalie, (coord.), *Géoarchéologie de la Loire moyenne et de ses marges*, Synthèse des résultats du PCR 1996-1999, décembre 2001, SRA région Centre, p. 47-64.

[4] Mabille, Émile, *La Pancarte Noire de Saint-Martin de Tours*, Tours, 1866.

[5] Vaucelle, Edgard-Raphaël, *La collégiale de St Martin de Tours des origines à l'avènement des Valois (397-1328)* , Tours, 1908 (Mémoire de la Société archéologique de Touraine, série in-8°, 46).

[6] Gasnault, Pierre, *Etude sur les chartes de Saint Martin de Tours des origines au milieu du XIIe siècle*, Thèse de l'Ecole Nationale des Chartes, Paris, 1953.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e-X^e s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

instrument de travail extrêmement précieux pour qui s'intéresse aux sources médiévales de Saint-Martin, Pierre Gasnault entreprit pour la première fois la critique des sources diplomatiques de Saint-Martin de Tours, des origines à 1150. On peut aussi se référer à l'article de Jean Dufour sur les actes faux dans les diplômes carolingiens pour avoir un point de vue plus récent[8]. C'est également Pierre Gasnault qui a découvert, en 1969, et co-dirigé l'édition des documents mérovingiens avec Jean Vezin. Depuis, Sho-ichi Sato et Jean Durliat ont commenté ces documents comptables[9]. Même si ces recherches ne présentent pas de rapport direct avec cet article, il faut évoquer pour finir les études sur les aspects architecturaux (notamment Charles Lelong), ainsi que les très intéressants travaux de Sharon Farmer sur des questions relatives à l'identité et à l'historiographie des communautés martiniennes, Saint-Martin et surtout Marmoutier[10]. Le tour d'horizon historiographique du sujet est donc relativement rapide. Une des raisons en est peut être le mauvais état et la forte dispersion des sources de Saint-Martin entre les différents dépôts d'archives. Les différentes péripéties de l'histoire, telles que l'incendie de Tours par les Normands en 853, la prise de Tours par les Huguenots en 1562, ainsi que la Révolution française, sont à l'origine de la destruction de la plus grande partie des archives de l'abbaye tourangelle. Ceci nous explique qu'il ne reste plus que trois originaux : un diplôme de Louis le Pieux de 837 conservé aux archives départementales à Tours[11] ; un acte de Pépin Ier d'Aquitaine du 9 juin 828 conservé à la Bibliothèque Nationale[12] ; un acte d'Eudes du 15 octobre 893 conservé à la Bibliothèque Nationale[13]. Comme l'indique Pierre Gasnault dans sa thèse, la Pancarte Noire[14], le cartulaire le plus ancien, rédigé entre 1131 et 1143, comprenait environ la copie de cent cinquante actes, dont le plus vieux date du VII^e siècle. Les chartes du XII^e et du XIII^e siècle étaient transcrites dans la Pancarte Rouge et la Pancarte Blanche. Mais toutes ces chartes furent brûlées à la Révolution. Fort heureusement, plusieurs érudits du XVII^e et du XVIII^e siècle (Bignon, Besly, A. Duchesne, dom Le Michel, dom Lesueur, J. Bouhier, Gaignières, et surtout Baluze et dom Housseau) avaient visité les archives de l'abbaye san-martinienne afin d'en recopier certaines chartes. C'est à partir de ces collections, conservées essentiellement à la Bibliothèque Nationale,

---

7 Je remercie très vivement Pierre Gasnault de m'avoir autorisé la consultation de sa thèse, mais aussi de m'avoir prodigué de très nombreux et utiles conseils.

8 Dufour, Jean, « Etat et comparaison des actes faux ou falsifiés intitulés au nom des Carolingiens français (840-987) », *Monumenta Germaniae Historica Schriften*, t. 33, IV, Hannover, 1988, p. 167-210.

9 Sato, Sho-ichi, *Recherches sur les documents comptables de Saint Martin de Tours à la fin de l'époque mérovingienne*, Mémoire de DEA sous la direction de Pierre Riché, Université Paris X Nanterre, octobre 1985, 54 p. Thèse terminée et publiée en japonais (traduction en cours par l'auteur). Durliat, Jean, « Qu'est-ce qu'un polyptyque ? A propos des documents de Tours (ChLA 659) », dans *Media in Francia. Recueil de mélanges offerts à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son 65e anniversaire par ses amis et collègues français*, Hérault Edition, Maulévrier, 1989, p. 129-138.

10 Farmer, Sharon, *Communities of Saint-Martin. Legend and Ritual in medieval Tours*, Cornell UniversityPress, Ithaca et Londres, 1991.

11 Archives départementales d'Indre-et-Loire, série H. n° 75.

12 BNF, ms. lat. 8837, fol. 17 Ve, anciennement collection Baluze, charte des rois n° 4 .

13 BNF, ms. lat. 8837, fol. 67.

14 Mabille, Émile, *La Pancarte Noire de Saint-Martin de Tours*, Tours, 1866.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e-X^e s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

notamment la collection Baluze et la collection Anjou-Touraine de dom Housseau, que les diplomatistes purent éditer ces actes[15].

LA CONFIRMATION DE CHARLEMAGNE

Les problèmes d'identification

Il n'existe que peu de sources mérovingiennes concernant le domaine de l'abbaye de Saint-Martin de Tours[16]. Pierre Gasnault a retrouvé et publié des feuillets de papyrus, fort abîmés mais datables de la fin du VII^e ou du début du VIII^e siècle[17]. Il les a identifiés à des fragments de comptes de l'abbaye tourangelle grâce à la comparaison de ces documents avec des actes publics émis au profit de Saint-Martin de Tours, et, notamment à un acte de Charlemagne daté du 10 mai 775 dans les MGH[18].

Cet acte confirme les dispositions de l'abbé Autlandus qui avait fixé au début du VIII^e siècle la constitution du patrimoine monastique, en affectant les ressources d'une cinquantaine de *villae* aux besoins des frères. Pierre Gasnault ne considère pas cet acte comme sincère dans la forme sous laquelle il nous est parvenu[19], et ce à cause de plusieurs anomalies diplomatiques. Selon lui, il aurait été rédigé postérieurement, vers le milieu du IX^e siècle, par un faussaire qui a dû emprunter cette liste de *villae* à un acte antérieur, peut-être contemporain d'Autlandus. Cela dit, Pierre Gasnault pense que ces dispositions firent l'objet d'un acte écrit, confirmé ou non par le souverain. Cette analyse permet donc d'utiliser le contenu de cet acte, et notamment les quarante-neuf toponymes. Même si, dans sa forme actuelle, il ne peut être daté de 775, il décrit bien une réalité du VIII^e siècle : simplement, il est matériellement faux selon l'expression employée par Olivier Guyotjeannin pour désigner ce type d'anomalie diplomatique[20].

---

15 Il convient de dire toutefois que cette situation historiographique semble évoluer puisqu'aujourd'hui, trois thèses sont en cours sur Saint-Martin de Tours, deux en histoire médiévale et une en histoire moderne. Outre celle que j'ai entreprise sous la direction d'Henri Galinié sur les questions de rapport à l'espace urbain, il faut citer celle de Yossi Maurey, étudiant israëlien bénéficiant d'une bourse de thèse à l'université de Chicago, qui concerne les aspects musicologiques au Moyen Age central, et celle de Christophe Maillard, pour l'époque moderne, avec une orientation prosopogaphique.

16 D'après la thèse de Pierre Gasnault, nous ne disposons – sans tenir compte des feuillets de papyrus - que de cinq documents de l'époque mérovingienne et aucun diplôme des rois mérovingiens, Gasnault, Pierre, *Étude sur les chartes de Saint-Martin de Tours… op. cit.*, p. 14.

17 Vezin, Jean, *Documents comptables de Saint-Martin de Tours*, Paris, 1975.

18 Mühlbacher, Engelbert, (éd.), *Diplomata Karolinorum, I, Diplômes de Pépin, Carloman et Charlemagne*, MGH, Berlin, 1906, n° 97 p 139.

19 Vezin, Jean, *Documents comptables de Saint-Martin de Tours*, *op. cit.*, p. 194.

20 Guyotjeannin, Olivier, *Diplomatique médiévale*, éd. Brepols, coll. l'Atelier du médiéviste t. 2, 1993, p. 372.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e^-X^e^ s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

Ce diplôme, qui constitue la source la plus ancienne de notre corpus, mentionne quarante-neuf *villae* comme il s'ensuit[21] : "*Idcirco per hanc praesentem praeceptionem iubemus atque*

---

21 Je redonne ici les identifications proposées par Pierre Gasnault (Vezin, Jean, *Documents comptables de Saint-Martin de Tours*, *op. cit.*, p. 196-198) qui sont parfois en désaccord avec d'autres proposées antérieurement, mais qui me semblent les plus sures :
- *Lugogalus*, Ligueil (Indre-et-Loire)
- *Curciacus*, Courçay (Indre-et-Loire, canton de Bléré)
- *Lupiacus*, Luché-[Pringé] (Sarthe, canton du Lude)
- *Cassiacus*, Pierre Gasnault rejette l'interprétation de Emile Mabille, c'est-à-dire Cussay (Indre et Loire, canton de La Haye-Descartes). Il suppose qu'elle était située dans le Maine.
- *Magittus*, Mayet (Sarthe)
- *Catnutius*, Chenu (Sarthe, canton du Lude)
- *Tauriacus*, Le Grand et Le Petit Thuré (Indre-et-Loire, canton de Neuvy-le-Roi, commune de Saint-Paterne-Racan)
- *Bona*, peut-être Bannes (Sarthe, canton de Château-du-Loir, commune de Dissay-sous-Corcillon)
- *Vobridius*, Vouvray-sur-Loire (Indre-et-Loire) ou bien Vouvray-sur-Loir (Sarthe, canton de Château-du-Loir).
- *Albiniacus*, Aubigné-[Racan] (Sarthe, canton de Mayet)
- *Maroialus*, peut-être Mareil-sur-Loir (canton de La Flèche)
- *Podentiniacus*, Pontigné (Maine-et-Loire, canton de Baugé)
- *Castanetus*, Châtenay (Indre-et-Loire, canton de Neuillé-Pont-Pierre, commune de Cerelles)
- *Camiliacus*, peut-être Chemillé-sur-Dême (Indre-et-Loire, canton de Neuvy-le-Roi)
- *Brionnus*, Brion (Maine-et-Loire, canton de Beaufort-en-Vallée)
- *Nouientus*, Noyant-[Méon] (Maine-et-Loire)
- *Genestoialus*, Genneteil (Maine-et-Loire, canton de Noyant-Méon)
- *Caniacus*, Channay-sur-Lathan (Indre-et-Loire, canton de Château-la-Vallière)
- *Alnetus*, identification trop hypothétique compte tenu de la variété des toponymes possibles.
- *Cadriacus*, inconnu
- *Meril*, inconnu
- *Delfiacus*, inconnu
- *Patriciacus*, Parcé-sur-Sarthe (Sarthe, canton de Sablé)
- *Prisciniacus*, Précigné (Sarthe, canton de Sablé)
- *Sadobria*, Suèvres (Loir-et-Cher, canton de Mer)
- *Membriolas*, La Membrolle-sur-Choisille (Indre-et-Loire, canton de Tours-Nord)
- *Spicarias*, le diplôme du 23 avril 862 accordé par Charles le Chauve à Saint-Martin cite un lieu-dit *Spicarias* qui aurait été situé près de l'abbaye. Cette forme très commune a donné naissance aux nombreux Epiais, Epieds, Epiers, Espiers, mais aucun lieu-dit de ce nom n'est connu près de Saint-Martin.
- *Ortlucus*, peut-être Orlu (Eure-et-Loir, canton d'Auneau)
- *Screonas*, cette forme qui est à l'origine des nombreux Escrennes, Ecrosnes, etc., n'est pas autrement citée dans les actes concernant Saint-Martin ou Saint-Paul.
- *Solustriacus*, peut-être Soulitré (Sarthe, canton de Montfort-le-Rotrou)
- *Lausiacus*, inconnu
- *Axedus*, inconnu
- *Belcontus*, Pierre Gasnault rejette l'interprétation de Mabille, c'est-à-dire Baccon (Loiret, canton de Meung-sur-Loire).
- *Truncobrus*, la lecture de cette forme reste douteuse.
- *Baionvillare*, peut-être Bainvilliers (Loiret, canton de Puiseaux, commune de Bromeilles)

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e^-X^e^ s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

perpetuo firmum fore decernimus ut Lugogalus, Curciacus, Lupiacus, Cassiacus, Magittus, Catnutius, Tauriacus, Bona, Vobridius, Albiniacus, Maroialus, Podentiniacus, Castanetus, Camiliacus, Brionnus, Nouientus, Genestoialus, Caniacus, Alnetus, Cadriacus, Merila, Delfiacus, Patriciacus, Prisciniacus, Sadobria, Membriolas, Spicarias, Ortlucus, Screonas, Solustriacus, Lausiacus, Axedus, Belcontus, Truncobrus, Baionvillare, Novavilla, Noentus, Blasma, Pociacus, Talsiniacus, Brigoialus, Crucilia, Bladalaicus, Dociacus, Melciacus, Angularis, Portus, Restis, Antoniacus, cum appendiciis earum admensuatae sunt, fratribus deserviant."

Il me semble nécessaire de revenir sur le cas d'*Antoniacus* : les difficultés principales sont liées d'une part au fait que deux identifications peuvent être proposées - à savoir Antoigné, hameau de la commune de Chatellerault dans la Vienne, et Antoigné, village de Montreuil-Bellay en Maine-et-Loire[22], et d'autre part au fait que ce même toponyme est mentionné de 791 à 831 parmi les possessions de Saint-Paul de Cormery, monastère bénédictin dépendant de Saint-Martin de Tours[23], puis parmi les possessions de Saint-Martin à partir de 849.
La *villa Antoniacus* mentionnée dans les actes carolingiens de Saint-Martin correspond sans aucun doute à Antoigné en Maine-et-Loire, dans le canton de Montreuil-Bellay[24].
Les informations fournies par les actes de Saint-Paul sur la localisation de la *villa Antoniacus* appartenant à ces moines de Cormery permettraient d'envisager qu'il s'agit de

---

- *Novavilla*, peut-être Neuville (Indre-et-Loire, canton de Châteaurenault)
- *Noentus*, plusieurs identifications ont été proposées parmi lesquelles il est difficile de choisir.
- *Blasma*, peut-être Balesmes (Indre-et-Loire, canton de La Haye-Descartes)
- *Pociacus*, peut-être Poizay-le-Joli (Vienne, canton de Dangé, commune des Ormes)
- *Talsiniacus*, Tauxigny (Indre-et-Loire, canton de Loches)
- *Brigoialus*, Saint-Epain (Indre-et-Loire, canton de Saint-Maure)
- *Crucilia*, Crouzilles (Indre-et-Loire, canton de l'Ile-Bouchard)
- *Bladalaicus*, Blaslay (Vienne, canton de Neuville)
- *Dociacus*, Doussay (Vienne, canton de Lencloître)
- *Melciacus*, peut-être Maulay (Vienne, canton de Loudun)
- *Angularis*, peut-être Angliers (Vienne, canton de Moncontour)
- *Portus*, Ports (Indre-et-Loire, canton de Sainte-Maure)
- *Restis*, Retz (Maine-et-Loire, canton de Saumur, commune de Montsoreau)
- *Antoniacus*, Antoigné (Maine-et-Loire, canton de Montreuil-Bellay)

22 Voir l'analyse diplomatique de Léon Levillain de l'acte du 9 juin 828 en faveur de Saint-Paul : *Recueil des actes de Pépin Ier d'Aquitaine*, n° XII, p. 44.

23 Ce monastère a été fondé en 791 par Ithier, puis doté de nombreux biens par Alcuin, Ithier et Alcuin étant tous deux abbés de Saint-Martin de Tours à la fin du VIII^e^ s. et au début du IX^e^ s. La dotation en faveur des moines de Cormery a été principalement faite à partir du temporel de Saint-Martin : ainsi de nombreux biens sont passés du domaine de Saint-Martin à celui de Cormery.

24 En effet, grâce aux archives du XVIII^e^ siècle de Saint-Martin de Tours, nous savons que Saint-Martin possédait, entre autres, une « prévôté d'Antogny », qui dépend du seigneur de Montreuil-Bellay. Voir Archives départementales d'Indre-et-Loire, G 433 et G 434.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e^-X^e^ s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

la même *villa* angevine qui appartient ensuite au chapitre martinien. Les sources[25] la situent « *in pago Pictavensi* », « *cum villa Colodonia* », « *cum appendiciis suis Bragonno* ». D'après Pierre Gasnault, malgré sa situation actuelle dans le Maine-et-Loire, Antoigné à Montreuil-Bellay dépendait du *pagus* de Poitiers, et non pas d'Angers. De plus, les microtoponymes *Colodonia* et *Bragonno* ont été identifiés par Célestin Port à des localités situées près d'Antoigné dans le Maine-et-Loire, à savoir Coulon et Bron-près-Saint-Just[26].
Ainsi, Saint-Martin et Saint-Paul ont bénéficié de la même villa à des époques différentes. Je propose donc comme hypothèse de travail que ces établissements aient eu tous les deux la jouissance de cette *villa*, mais de façon alternative : d'abord Saint-Martin du VIII^e^ siècle à 791, puis Cormery de 791 à 849 au plus tard, et enfin de nouveau Saint-Martin à partir de 849. En effet, le précepte d'Ithier[27] de 791 pour Saint-Paul de Cormery mentionne que cet abbé lègue aux moines de Cormery des biens lui ayant été donnés par Charlemagne et qui appartenaient auparavant à Saint-Martin : "*delegamus etiam ibidem aliquas res de ratione sancti Martini quas, largiente domino nostro Carolo, excellentissimo rege, adquisivimus, in pago videlicet Pictavo Antoniacum villam cum appendiciis suis, Bragonno et aliis seu et loco nuncupato Arciaco.*"
La *villa* d'Antoigné qui avait été donné à Saint-Paul de Cormery en 791 l'avait été auparavant à Saint-Martin par Charlemagne : il paraît donc probable que la villa Antoigné mentionnée dans l'acte daté de 775 soit bien celle-ci. Antoigné continue d'être mentionnée parmi les possessions de Saint-Paul jusqu'en 831. Puis elle réapparaît en 849 dans un acte en faveur de Saint-Martin[28]. D'après cet acte, elle aurait été donnée aux chanoines par le comte Vivien. Or, celui-ci a été abbé de Saint-Martin : il est donc possible qu'il ait pris cette *villa* aux moines de Saint-Paul qui dépendanit directement de Saint-Martin pour la redonner aux chanoines. Ceux-ci pourraient avoir fait pression sur leur abbé pour récupérer cette *villa*, car moins de cinq ans auparavant, soit en 844, ils obtenaient la *villa* de Curçay-sur-Dive, située à neuf kilomètres au sud d'Antoigné. Pour la cohérence de leur patrimoine, ils auraient peut-être cherché à recouvrer la *villa* d'Antoigné. Ainsi, ce serait bien Antoigné, sur la commune de Montreuil-Bellay en Maine-et-Loire, qui serait mentionnée dans l'acte de Charlemagne, ainsi que dans les diplômes postérieurs de Saint-Paul et Saint-Martin.

Comparaison avec les documents mérovingiens

Il se trouve que sept toponymes de cette liste étaient déjà présents dans les documents comptables mérovingiens, c'est-à-dire *Antoniacus*, *Caniacus*, *Delfiacus*, *Melciacus*, *Novientus*, *Patriciacus*, *Talsiniacus*. Si les hypothèses précédentes sont justes, six des sept toponymes sont identifiés. Ainsi, environ 14% des toponymes de la liste de l'acte de Charlemagne

---

25 Voir le *Recueil des Historiens de Gaule et de France*, t VI, n° XCI, p. 519. Voir aussi Bourassé, Jean-Jacques, *Cartulaire de Cormery, précédé de l'histoire de l'abbaye et de la ville de Cormery*, Tours, 1861 (Mémoires de la Société archéologique de Touraine, série in-8°, 12), 1861, n° I, p. 4.
26 Port, Célestin, *Dictionnaire historique du Maine-et-Loire*, 1878, t. 1, p. 123.
27 Bourassé, Jean-Jacques, *Cartulaire de Cormery, précédé de l'histoire de l'abbaye et de la ville de Cormery*, Tours, 1861 (Mémoires de la Société archéologique de Touraine, série in-8°, 12), 1861, n° I, p. 4.
28 Tessier, Georges, (éd.), *Recueil des actes de Charles le Chauve*, n° 113, p. 300.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e-X^e s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

étaient déjà présents dans les documents mérovingiens. Vu l'aspect mutilé et tronqué de ces feuillets de papyrus, il me semble que cette proportion est déjà relativement importante et significative. De plus, excepté *Delfiacus* et Channay-sur-Lathan que l'on ne retrouve plus jamais dans les actes concernant Saint-Martin, les cinq autres toponymes sont régulièrement cités parmi les biens de Saint-Martin ou de Saint-Paul.

Tout ceci incite à croire que, même si son patrimoine foncier a certainement beaucoup évolué entre les époques mérovingienne et carolingienne[29] (SATO 1985, p. 20), Saint-Martin possédait, dès l'époque mérovingienne, une partie non négligeable des domaines mentionnés dans l'acte de Charlemagne. Cette continuité atteste la capacité du chapitre de Saint-Martin à conserver une partie de son patrimoine pendant plusieurs siècles : cela tend à prouver la forte cohérence de sa politique de gestion.

Comparaison avec les actes carolingiens

Sur les quarante-neuf *villae* attribuées aux frères, dix-huit sont explicitement confirmées par la suite dans les actes concernant Saint-Martin ou Saint-Paul de Cormery, c'est-à-dire 37 % des toponymes cités dans l'acte de Charlemagne : Ligueil, Courcay, Mayet, Chenu, Thuré, Vouvray-sur-Loire, Châtenay, Noyant, Genneteil, Parcé-sur-Sarthe, Précigné, Suèvre, Tauxigny, Saint-Epain, Blaslay, Doussay, Ports, Antoigné. *Spicarias* et la *villa* de Rets sont également mentionnées dans quelques actes, même si Saint-Martin n'en retrouve pas l'entière jouissance mais possède seulement quelques manses.
Tous les autres biens ne sont plus cités dans les actes san-martiniens. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour tenter d'expliquer cette disparition.
En premier lieu, il convient d'évoquer l'explication traditionnelle des usurpations par des laïcs, des distributions en bénéfice de ces *villae* par l'abbé laïc, des concessions en précaire viagère qui aboutissent à une usurpation de fait par les précaristes. Cette dispersion des biens ecclésiastiques a longuement été étudiée par Emile Lesne[30], dont il faut sans doute nuancer la dureté du propos contre ces laïcs, compte tenu de son état ecclésiastique et du contexte dans lequel il écrit (à partir de 1910, soit peu de temps après 1905). Rappelons que Sho-ichi Sato et Pierre Gasnault proposent cette hypothèse pour expliquer la disparition de certains domaines mérovingiens. Je peux citer le cas de la *villa* de Rets dont la disparition peut effectivement s'expliquer ainsi. En effet, cette *villa* est mentionnée dans l'acte de Charlemagne, comme étant affectée pour les besoins des frères. Or, un acte[31] de 844 ou 845 affecte à l'abbaye tourangelle un demi manse situé dans cette même *villa* qu'elle est déjà censée posséder ! Il semble donc que la *villa* ait été extraite du patrimoine san-martinien.
En deuxième lieu, il faut rappeler que la dotation de Saint-Paul de Cormery a été en partie constituée à partir des biens de Saint-Martin : il en est ainsi de la *villa* de Tauxigny, qui n'est plus mentionnée, après l'acte daté de 775, dans les actes pour Saint-Martin car les

---

29 Sato, Sho-ichi, *Recherches sur les documents comptables de Saint Martin de Tours à la fin de l'époque mérovingienne*, *op. cit.*, p. 20.
30 Lesne, Émile, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, 6 volumes, 1910-1943.
31 Tessier, Georges (éd.), *Recueil des actes de Charles le Chauve*, 1943, Paris, n° 62, vol. 1, p. 177.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e^-X^e^ s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

chanoines ont décidé de la donner à leur abbaye filiale, Saint-Paul[32]. Il s'agissait en effet de fournir à ce monastère des ressources suffisantes pour lui permettre de répondre aux besoins engendrés par la présence d'une communauté de cinquante moines[33].

L'APPORT DES DIPLÔMES CAROLINGIENS POUR LA LOIRE MOYENNE

Les *villae*

Nous avons conservé huit diplômes[34] qui confirment la globalité des biens de Saint-Martin après l'acte de Charlemagne. On peut donc dresser un état relativement complet du patrimoine du monastère san-martinien, car d'acte en acte, la liste des possessions s'allonge. En effet, si l'abbaye intègre de nouveaux biens, on retrouve toujours les *villae* précédemment confirmées.
Globalement, on peut repérer ainsi cinq grandes étapes dans l'évolution du temporel san-martinien, dont nous n'évoquons ici que la partie située en Val de Loire :
- *villae* présentes dès l'acte de Charlemagne : Ligueil, Ports, Saint-Epain, Courcay, Thuré, Châtenay, Blaslay, Doussay, Chenu, Mayet, Genneteil, Noyant, Suèvres[35], Précigné, Parcé-sur-Sarthe, Vouvray-sur-Loir.
- *villae* présentes à partir de l'acte de Charles le Chauve, en 862 : Vouvray-sur-Loire, Restigné, Mosnes, Notre-Dame-d'Oé, Antoigné, Curcay-sur-Dive, Léré, Marsat.
- *villae* mentionnées à partir de [896-919] dans l'acte d'Eudes et ceux de Charles le Simple : Bannay en alternance avec Marsat, Martigny-sur-Loire.
- *villae* mentionnées à partir de [931-938], dans les actes de Raoul et Louis IV d'Outremer : Saint-Avertin avec Joué-les-Tours et Berthenay, Chétigné, *Vulton* (dans les environs de Saint-Aignan), Verrue, Rivière, Chantepie-sur-Cher, avec en plus un petit domaine sur la Veude[36], un pré proche de *Canabas* sans doute près de Courçay, et quelques manses épars donnés par deux frères Adjutor et Hagano.
Enfin, l'acte de 862 de Charles le Chauve affectait également à la mense capitulaire la *villa Adrisciacum*, qui aurait été donnée à Saint-Martin par Louis le Pieux, mais ce dont il n'y a

---

32 Delisle, Léopold, (éd.), *Recueil des Historiens de la Gaule et de la France*, 1874, t VI, n° XCI, p. 519.
33 Le nombre de moines de Cormery nous est donné par un acte de Louis le Pieux de 820 : *Recueil des Historiens de la Gaule et de la France*, t VI, n° XCI, p. 519-520.
34 Tessier, Georges, (éd .), *Recueil des actes de Charles le Chauve*, vol. 2 n° 239 p. 32 ; Tessier, Georges et Bautier, Robert-Henri, (éd .), *Recueil des actes d'Eudes, roi de France (888-898)*, Paris, 1967 n° 41, p. 177 ; Lauer, Philippe, (éd .), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France (893-923)*, Paris, 1940-1949, n° XLVI, p. 102, n° LXIII, p. 143, n° CI, p. 239 ; Bautier, Robert-Henri et Dufour, Jean, (éd .), *Recueil des actes de Robert Ier et Raoul, rois de France (922-936)*, Paris, 1978, n° 15, p. 69 ; Lauer, Philippe, (éd .), *Recueil des actes de Louis IV, roi de France (936-954)*, Paris, 1914, n° IX, p. 29 ; Delisle, Léopold (éd.), *Recueil des Historiens de la Gaule et de la France*, 1874, t X, acte d'Hugues Capet de 987, n° III, p. 552.
35 Je précise que cette *villa* peut être désignée par deux toponymes différents, *Sadobria*, mais aussi *Pseudoforus*. La certitude nous en est fournie par l'acte de 919 de Charles le Simple : « *Pseudoforus que et Sodobria dicitur* ». *Recueil des actes de Charles le Simple*, n° CI, p. 236.
36 Il s'agit d'un affluent qui se jette dans la Vienne au niveau de Rivière.

aucune trace. Cette *villa* a pu être identifiée à Saint-Germain-d'Arcé, à la limite sud-est du département de la Sarthe, sur le Fare, petit affluent du Loir, à quatre kilomètres environ de Chenu, par Elisabeth Zadora-Rio[37]. Celle-ci n'apparaît qu'une seule fois par la suite dans nos sources, dans l'acte de 919 de Charles le Simple sous la forme *Arrestiacum* ou *Adrisciacum* selon les copies. Mais il est possible que cette mention ne soit pas fiable dans la mesure où elle est citée dans un passage de l'acte dont Pierre Gasnault a montré qu'il avait été interpolé[38]. Il est difficile de savoir si les chanoines profitaient des revenus qu'elle procurait. Le fait qu'elle ne soit pas mentionnée dans les actes de confirmation s'explique peut-être par sa proximité avec Chenu, dont elle pourrait être une dépendance. Mais cela ne reste qu'une hypothèse très fragile : il semble difficile de placer cette *villa* au même niveau que les autres.

Figure 1 – Les confirmations des biens de Saint-Martin en val de Loire (VIIIe-Xe siècle)

Outre les *villae*, l'abbaye se fait restituer ou donner quelques manses. Par exemple, en 862, Charles le Chauve donne un manse situé près de la *villa* de Thuré, dans le *pagus* de Tours, dans la viguerie de Sonzay, au lieu-dit La Lande[39], soit au bord de la voie antique Laval-Tours. J'évoquerai plus loin d'autres donations de manses dans la mesure où ils fournissent des renseignements très intéressants sur l'approvisionnement du chapitre.

Le graphique montrant les répartitions chronologiques des confirmations des possessions met en valeur la forte cohérence et la remarquable permanence du patrimoine de l'abbaye (fig. 1) : à part la *villa* de Saint-Germain-d'Arcé, les autres biens sont mentionnés systématiquement dans tous les actes postérieurs à la première confirmation. Ces données permettent de dresser les cartes des possessions tourangelles de Saint-Martin (cf. fig. 2 et 3).

---

37 Elisabeth Zadora-Rio se fonde sur la comparaison avec un acte du Cartulaire de la Trinité de Vendôme qui indique que l'ancien toponyme Saint-Germain d'Arcé était *Adrestiaco* (cf éd. Métais, n° 306, 1059-1071).

38 Gasnault, Pierre, *Etude sur les chartes de Saint Martin de Tours des origines au milieu du XIIe siècle*, *op. cit.*, p. 102-112.

39 *Recueil des actes de Charles le Chauve*, n° 242, p. 48. Cette identification a été admise dernièrement par Barbier, Josiane, *« Palatium », « Fiscus », « Saltus ». Recherches sur le fisc entre Loire et Meuse du VIe au Xe siècle*, thèse de doctorat inédite soutenue en 1994 sous la direction d'Olivier Guillot, Paris, 2 t., p. 260.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

Figure 2 – Les possessions de Saint-Martin de Tours en val de Loire au Xe siècle

LES POSSESSIONS DE SAINT-MARTIN EN HAUTE LOIRE

Léré

L'acte de 862 de Charles le Chauve[40] confirme la possession de la *villa* de Léré dans le département du Cher, à une dizaine de kilomètres de Cosne-Cours-sur-Loire, sur la rive gauche de la Loire, pour leur servir de refuge : "*Liradus quoque ob Normannorum seu Brittonum saevissimam persecutionem ad confugium seu monasterium construendum*".
D'après Emile Mabille, cette *villa* aurait servi de lieu de refuge pour les chanoines et le reliquaire de 862 à 864. Mais cette année-là, les Normands auraient remonté la Loire jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire, soit environ à soixante-dix au nord de Léré : une partie des religieux se serait enfuie en Auvergne dans la *villa* de Marsat. Puis, vers 867, le danger se rapprochant davantage, ceux-ci auraient cherché un lieu de refuge plus sûr, c'est-à-dire Chablis, en Bourgogne. En 868, les chanoines restés à Léré seraient partis à Marsat, en attendant la construction du monastère de Chablis[41]. Ces mouvements sont attestés dans un acte du 30 janvier 869[42], qui confirme aux chanoines la possession de Léré et Marsat, où ils avaient coutume de se réfugier lors des incursions des Normands : « *Unde, quia praefati coenobii venerabiles canonici in jam dictis villis ob infestationem paganorum refugium habere saepius conscuescunt*… ». Pierre Gasnault[43], qui a fait une reprise de l'article d'Émile Mabille, montrant notamment que le corps de saint Martin était définitivement rentré à Tours en décembre 877, est plus prudent qu'Émile Mabille sur ce point : il n'est pas impossible que les chanoines aient monnayé avec les Vikings la possibilité de rester sur place. Léré est ensuite systématiquement confirmée dans les autres actes carolingiens de Saint-Martin.

Marsat et Bannay

En 828, Pépin Ier d'Aquitaine concède au chapitre san-martinien la protection et l'immunité pour la *villa* "*Marciagus, quae est in pago Arvenico ac Tolornensi, in vicaria Claromontensi*", à savoir Marsat[44], dans le Puy-de-Dôme, à l'ouest de Riom, à une vingtaine de kilomètres de l'Allier. Il s'agit en réalité d'une restitution car cette *villa* avait été donnée aux frères par un fidèle. Mais Louis le Pieux avait voulu que cette *villa* soit concédée en bénéfice à son sénéchal Erlaldus. A sa mort, la *villa* retourne dans les biens du chapitre.

---

40 *Recueil des actes de Charles le Chauve*, n° 239, p. 39.
41 Mabille, Émile, « Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t XXX, 1869, p. 149-194 et p. 425-460. Voir p. 176-178.
42 *Recueil des actes de Charles le Chauve*, n° 319, p. 201.
43 Gasnault, Pierre, « Le tombeau de Saint-Martin et les invasions dans l'histoire et dans la légende », *Revue de l'histoire de l'Eglise de France*, 47, 1961, p. 51-66.
44 *Recueil des actes de Pépin Ier d'Aquitaine*, n° 10, p. 31.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e^-X^e^ s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

Cet acte stipule que cette *villa* est concédée aux frères pour subvenir à leur habillement : "*ad vestimenta fratrum conlata fuerat*".
En avril 862, Charles le Chauve confirme les biens prévus pour l'entretien des chanoines, et notamment la *villa* de Marsat, qui est destinée à fournir des chaussures aux frères.
En 887, les chanoines de Saint-Martin de Tours échangent avec les frères de Saint-Julien de Brioude la *villa* de Marsat contre celle de Bannay[45], dans le Cher, entre Sancerre et Cosne-Cours-sur-Loire, soit une dizaine de kilomètres au sud de Léré. Le dossier de cet échange et des relations entre ces deux *villae* me semble très intéressant dans la mesure où, derrière les formulaires juridiques des diplômes carolingiens, on devine les intentions des individus et les finalités qu'ils poursuivent.
Après l'échange de 887, Bannay est confirmée parmi les possessions de Saint-Martin en 903, 919, 987. Normalement, à partir de 887, Marsat n'appartient plus à Saint-Martin : elle ne devrait plus apparaître dans les actes concernant le chapitre tourangeau. Or, elle y figure deux fois, en 896 et [910-911], accompagnée dans ce deuxième acte d'une glose explicative : "*Marsat quoque ad subtalares, quam male seducti pro Belvaco commutaveramus*..."
Dans ces deux actes qui confirment Marsat, Bannay n'apparaît pas, tandis que, dans les trois actes suivants qui confirment Bannay, Marsat n'est pas mentionnée. De plus, dans les actes de 903 et 919, Bannay est accompagnée, elle aussi, d'une glose explicative semblable : "*Belnacus* [...], *pro qua subdole Marciacum villam in pago Arvernensi in concambium fratribus dederunt*..." Le graphique de la répartition chronologique de ces *villae* met en valeur leur présence alternative, exclusive l'une de l'autre (cf. fig. 4).
Tous ces éléments, et notamment le ton amer des gloses explicatives, tendent à prouver l'existence d'un conflit entre Saint-Martin de Tours et Saint-Julien de Brioude à propos de ces deux *villae* : ce contentieux semble durer une vingtaine d'années, depuis 896 jusqu'à 919 au moins, c'est-à-dire durant toute la période où les chanoines essaient de récupérer leur ancienne propriété contrairement aux prescriptions de l'échange conclu avec les moines de Saint-Julien. Il paraît probable que les chanoines tourangeaux estiment avoir fait une mauvaise affaire en échangeant Marsat contre Bannay : ils cherchent par tous les moyens à recouvrer Marsat, en l'incluant dans les actes de confirmation de 896 et [910-911]. Mais on peut penser que les moines de Saint-Julien, dont l'abbé était l'archevêque de Bourges en 887, c'est-à-dire un personnage puissant et influent, ont réussi à faire valoir leurs droits sur la *villa* de Marsat, puisqu'après [910-911], Marsat disparaît définitivement des actes confirmatifs pour Saint-Martin.
Il est intéressant d'essayer de comprendre pourquoi les chanoines estiment avoir été lésés. Du point de vue de la localisation, Bannay présente de nombreux avantages par rapport à Marsat puisqu'elle est située beaucoup plus près de Tours. Elle est également plus facile d'accès car elle est située directement sur la Loire. Enfin, elle est beaucoup moins isolée que Marsat, car elle se trouve à proximité d'un autre centre san-martinien, Léré. On peut penser que ces données ont motivé la requête des chanoines.
Cependant, neuf ans après avoir obtenu Bannay, et malgré ces avantages apparents, les chanoines cherchent à récupérer Marsat. Puisque la situation géographique de Bannay est plus favorable que Marsat, il me semble que le mécontentement des chanoines peut

45 *Recueil des actes d'Eudes*, n° 56 p. 217.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e-X^e s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

s'expliquer par les ressources mêmes que leur procure Bannay : sans doute cette *villa* fournit-elle des ressources de qualité médiocre ou en trop faible quantité.
Or, comme dans tous les actes qui mentionnent ces deux *villae*, elles sont clairement affectées au vestiaire des frères et plus particulièrement à leurs besoins en chaussures. On peut donc se demander si ces *villae* ne fournissaient pas des revenus en nature, comme du cuir, au lieu d'un simple revenu en espèces. Cela pourrait expliquer l'insatisfaction des chanoines, qui chercheraient alors à récupérer leur ancienne possession auvergnate. Examinons plus précisément cette hypothèse, à la lumière des quelques informations que les diplômes nous livrent sur le système d'approvisionnement.

SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT DE SAINT-MARTIN DE TOURS

Le nombre de bouches à nourrir

Commençons tout d'abord par la question des effectifs à nourrir, en sachant qu'il faut tenir compte des deux cents chanoines, mais également des serviteurs composant la *familia* des chanoines, et les pauvres et pèlerins accueillis par le chapitre. Pour avoir un ordre de grandeur, j'ai comparé la situation de Saint-Martin à celle de Corbie, pour laquelle Jean-Claude Hocquet dispose d'informations chiffrées précises pour l'année 822[46]. A Corbie, Jean-Claude Hocquet a pu calculer qu'il y avait au minimum 300 bouches à nourrir chaque jour, en moyenne 350, et très rarement jusqu'à 400. Par ailleurs, il a montré qu'il y avait 264 ou 265 serviteurs au service de Corbie, parmi lesquels se trouvaient des artisans, maçons, charpentiers, savetiers, parcheminiers, médecins, orfèvres ou simples porteurs de bois au four[47]. En prenant le total minimum de 300 personnes qui constitue d'après Adalhard le minimum incompressible de personnes à nourrir, on peut en déduire que les 35 ou 36 personnes restantes sont essentiellement les moines de Corbie et ne comportent qu'une part négligeable de la population flottante constituée par les pauvres et les pèlerins. Par un calcul de pourcentage, on peut savoir ce que représente les 264 serviteurs par rapport au total :

$$\frac{264 \times 100}{300} = 88\ \%\ \text{de l'effectif total.}$$

On peut donc en déduire que le nombre de moines de Corbie, qui est inconnu, représente environ 12 % du nombre total de personnes à nourrir. Cela me permet d'avoir un rapport entre le nombre de moines et le nombre de leurs serviteurs nécessaires au fonctionnement du monastère, rapport que j'applique à l'effectif des deux cents chanoines tourangeaux pour avoir un ordre de grandeur du nombre de personnes au service de la basilique Saint-Martin :

$$\frac{200 \times 100}{12} = 1667\ \text{personnes au total.}$$

---

46 Hocquet, Jean-Claude, « Le pain, le vin et la juste mesure à la table des moines carolingiens », *Annales ESC*, mai-juin 1985, p. 661-686.
47 *Ibid*., p. 676.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e^-X^e^ s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

Précisons tout de suite que ce chiffre ne doit pas être considéré comme l'effectif de la *familia* de Saint-Martin, mais beaucoup plus modestement comme un simple ordre de grandeur de la population gravitant autour de Saint-Martin. Le calcul a simplement pour but de suggérer la très grande importance de l'agglomération liée à Saint-Martin de Tours puisque ce chiffre est extrêmement élevé. Ce calcul postule un décalque de la situation de Corbie à Saint-Martin, ce qui n'est pas prouvé, mais il semble que l'on puisse faire ce postulat dans la mesure où les institutions de Corbie et de Tours sont comparables à deux points de vue. D'une part, il s'agit dans les deux cas de populations ecclésiastiques qui ont besoin de petites mains pour assurer le fonctionnement concret : ce ne sont ni les moines, et encore moins les chanoines, qui vont assurer toutes les tâches matérielles nécessaires à la vie quotidienne de plusieurs centaines de personnes. D'autre part, nous sommes biens dans les deux cas dans une logique économique de la consommation et des investissements symboliques, et non pas dans une vision strictement capitaliste de la question de la production. Georges Duby a bien mis en valeur le fait que la participation des établissements ecclésiastiques aux activités économiques était commandée avant tout par la codification des besoins de ces communautés. Dans tous les cas, il ne s'agissait pas d'une économie de la production, qui chercherait à exploiter au maximum les terres ou à augmenter les rendements : « la communauté se préoccupe non point de développer indéfiniment le rapport de chaque domaine, mais de le maintenir à un niveau suffisamment élevé pour pouvoir nourrir tout le monde[48] ». Jean-Pierre Devroey a de plus montré que ce n'est pas le profit qui caractérise les mentalités de ces moines-propriétaires, mais plutôt « le souci d'éviter le gaspillage, d'assurer la rentabilité, l'ordre et la bonne gestion de la maisonnée[49] ». Les impératifs de gestion coexistent avec les valeurs religieuses sans les dominer pour autant. C'est ainsi par exemple que ces établissements ecclésiastiques consacraient une partie, sans doute non négligeable, de leurs ressources à entretenir un luminaire très important, non pas tellement pour la fonction purement utilitaire de l'éclairage, mais surtout pour la plus grande gloire de Dieu qui devait être chantée en permanence. Il fallait donc que des cierges brûlent en permanence, ce qui n'a rien à voir avec notre vision contemporaine d'une gestion rationnelle.

Le *vestitus*

Le tableau page suivante résume les affectations de quatre *villae* particulières, qui sont différenciées du reste du patrimoine san-martinien puisqu'elles sont systématiquement affectées au vestiaire des frères. Il s'agit d'Antoigné et Curçay, deux *villae* localisées en Anjou, au bord de la Dive, affluent du Thouet, de Marsat, en Auvergne, et de Bannay, dans le Sancerrois, dont on a vu qu'elles appartenaient au chapitre de façon alternative.

Date	*Souverain*	*N° Acte*	*Villae citées*	*Affectation*

48 Duby, Georges, « Le monachisme et l'économie rurale », dans *Il monachesimo e la riforma ecclesiastica (1049-1122*), *Atti della IVa Settimana internazionale di studio* (Mendola, 1968), Milan, 1971, p. 336-349, voir p. 341.

49 Devroey, Jean-Pierre, « *Ad utilitatem monasterii*. Mobiles et préoccupations de gestion dans l'économie monastique du monde franc (VIII^e^-IX^e^ s.) », *Revue bénédictine*, 103, 1993, p. 224-240, voir p. 239-241.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e^-X^e^ s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

844-845	Charles le Chauve	62	Curçay	"*de Curciaco villa […] ad habendum capas*"
849	Charles le Chauve	113	Antoigné	"*Antoniacum villam ad illorum armelausas […] ad illorum vestimenta*"
862	Charles le Chauve	239	Antoigné et Curçay Marsat	"*Antoniacum atque Curciacum […] ad vestimenta*" "*Marciacum vero ad calciamenta coeterosque necessarios usus*"
887	Eudes	56	Marsat et *Dronius*	"*Marciacus […] Dronius […] ad eorum quidem calciamenta*"
903	Charles le Simple	XLVI	Antoigné et Curçay Bannay	"*Antoniacus quin etiam ad eorum vestimenta et Curciacus*" "*Belnacus denique ad calciamenta fratrum*"
910-911	Charles le Simple	LXIII	Antoigné et Curçay	"*Antoniacus quin etiam ad eorum vestimenta et Curciacus*"
919	Charles le Simple	CI	Antoigné et Curçay Bannay	"*Antoniacus quin etiam et Cinciacus ad eorum vestimenta*" "*Belnacus et ad calciamenta fratrum*"
931	Raoul	15	Antoigné et Curçay Bannay	"*Antoniacus et Curciacus […] ad vestimenta*" "*Belnacus ad calciamenta fratrum*"
938	Louis d'Outremer	IX	Antoigné et Curçay Bannay	"*Antoniacus et Curciacus ad vestimenta*" "*Belnacus denique ad calciamenta fratrum*"

Il est clair que les chanoines ont cherché à stabiliser leurs aires d'approvisionnement en vêtements et chaussures dans trois *villae* différentes, dont deux forment un binôme à la limite de la Touraine et de l'Anjou.

Or, en examinant les textes, j'ai trouvé que ces *villae* ne fournissaient pas de simples revenus en espèces - en tout cas pas uniquement - mais bien des produits qui permettent de faire des chaussures et des vêtements, c'est-à-dire de la laine, et peut-être aussi des peaux, du cuir…

Tout d'abord, un acte de Charles le Chauve[50] attribue, vers 844/845, un demi *factus*, dans la villa de Rets, pour pouvoir y déposer les produits provenant de la *villa* de Curçay-sur-Dive : "*decernimus villam Curciacum cum omni integritate suisque adjacentiis, sitam in pago Pictavo, et medium factum in villa Resti ad ea deponenda quae exierunt de Curciaco villa, eisdem fratribus, quam olim genitor meus piae recordationis, domnus Hludowicus, ad habendum capas concesserat*". Le doute n'est plus permis : il s'agit bien de revenus en nature et non en espèces, c'est-à-dire de produits issus de l'élevage et de l'exploitation du patrimoine foncier, puisque ce qui est fourni par Curçay est entreposé.

De plus, une preuve supplémentaire nous est fournie par une source postérieure à l'époque carolingienne, source que Pierre Gasnault m'a indiquée. Dans son dictionnaire topographique, Jacques-Xavier Carré de Busserolle a publié, sans le préciser, des censiers

[50] *Recueil des actes de Charles le Chauve*, n° 62, p. 177.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IX^e-X^e s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

du XII^e siècle. En effet, à l'article de Saint-Martin de Tours[51], il dresse l'état des hommages qui étaient dus au trésorier, qui exerçait la haute justice dans tout le domaine au XIII^e siècle. Mais à la suite de cette liste, il a publié, sans les distinguer de l'état des hommages qui étaient dus à ce dignitaire, des censiers du XII^e siècle qui mentionnent ce que les *villae* san-martiniennes devaient payer au chapitre[52]. Parmi ces *villae*, nous retrouvons Antoigné, Curçay, Noyant, Parcé, Précigné, Genneteil, Restigné, Mosnes, Joué-les-Tours et Saint-Avertin, Berthenay, Châtenay, Vouvray-sur-Loire, Saint-Epain, Courcay. Les droits perçus sur ces *villae* au XII^e siècle consistent essentiellement en des cens et droits divers - *census et decimas panis, primacias, capitena, terragia, pasnagius*… Seules les *villae* d'Antoigné et de Curcay comportent une originalité dans la mesure où il est fait mention de laine : "*Apud Antoneium habet capitulum Beati Martini Turonensis census et decimas panis, vini, et ecclesiam, et primicias, et lanam, et capitena. Apud Curciacum census XIII solidorum et IIII denariorum et ecclesiam S. Petri, et ecclesiam S. Gervasii et capellam B. Mariae et decimas panis et vini, et primicias, et lanam, et capitena*." La seule certitude que nous ayons concerne donc la laine : il est clair qu'au XII^e siècle, les chanoines obtenaient de ces *villae* de la laine pour leur *vestitus*. Cet élément nous incite à penser qu'il devait en être de même au haut Moyen Age puisque nous avons vu que ces mêmes *villae* étaient déjà affectées au vestiaire des frères.

Ainsi, tous ces éléments concordent et prouvent que les revenus fournis par ces *villae* ne sont pas simplement du numéraire ou des produits facilement "convertibles" comme le propose Jean Durliat : ces *villae* produisent la laine qui est ensuite stockée dans un relais à Candes et transportée jusqu'à Tours pour les besoins en vêtements des frères. Les ressources qui sont tirées de l'exploitation foncière du terroir de ces *villae* sont donc directement utilisées pour les besoins des frères. Il est de plus intéressant de mettre en rapport cette fonction de stockage de Candes avec sa situation géographique, c'est-à-dire à la confluence de la Loire et de la Vienne : il me paraît possible de formuler l'hypothèse selon laquelle ces produits étaient transportés à Tours par voie fluviale, c'est-à-dire en remontant la Loire, poussés par les vents d'ouest. Il est certain en effet que le chapitre de Saint-Martin disposait d'une batellerie pour transporter les denrées nécessaires à leur approvisionnement : en 816, un acte de Louis le Pieux exempte de tonlieu douze bateaux de Saint-Martin pouvant circuler sur la Loire, la Vienne, le Cher, et l'Allier pour le sud du bassin-versant, et le Loir, la Sarthe, la Mayenne pour le versant nord[53].

---

51 Carré de Busserolle, Jacques-Xavier, *Dictionnaire géographique historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Tours, 1878-1884, t VI, p. 252-254.

52 L'existence de cette source nous a été signalée par Pierre Gasnault que nous remercions vivement pour cette précieuse information. Un témoin manuscrit en est conservé aux archives de la Bibliothèque municipale de Tours sous la référence suivante : manucrit 193 folio 195/196. Il s'agit d'un sacramentaire de la fin du XII^e siècle à l'usage de Saint-Martin. Ces censiers de la fin du XII^e siècle sont copiés à la fin de ce sacramentaire.

53 Mühlbacher, Engelbert, (éd.), *Unedirte Diplome*, III, in *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t VII, 1886, n° 2, p. 439.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

La viande

Dans la grande restitution de 862, Charles le Chauve[54] cède aux chanoines dix *manselli* et deux cent cinquante arpents de pré dans les environs du monastère pour des troupeaux devant être nourris et gardés : "*Concedimus etiam eis juxta monasterium inter Berbizilos et Spicarias, ad communem utilitatem eorum necnon pecora custodienda atque alenda decem cum culturis et terris sibi subjectis et de pratis aripennos ducentos quinquaginta*".
De plus, tous les actes confirmatifs suivants évoquent les services dus par ces *manselli* de la façon suivante :
- "*et manselli*[55] *qui sunt ad Berbizilos instituta compleant servitia*"
- "*et manselli*[56] *qui sunt ad Berbezilos cum prato ad Bellum montem instituta fratribus officia compleant*"
- "*et manselli*[57] *qui sunt ad Berbezilos, cum prato ad Bellum montem, pascuis ad Pontem Caris instituta fratribus officia compleant*"

Ces *manselli* sont situés *Ad Berbizilos*, ou entre *Berbizilos* et *Spicarias*. Ces toponymes ne sont pas actuellement identifiés, mais ils sont très proches du monastère d'après les sources. Deux actes de Charles le Simple fournissent des précisions en évoquant des dépendances de ces *manselli* : un pré à Beaumont-les-Tours, et des pâtures à Pont-Cher. Ces mentions sont problématiques dans la mesure où elles correspondent peut-être à des interpolations postérieures à la rédaction de l'acte : nous retrouvons le problème du très mauvais état diplomatique de ces actes de Saint-Martin, la difficulté de la question étant encore augmentée par les avis partagés et contradictoires des différents éditeurs[58]. Toute la question est de savoir si ces ajouts ne sont que matériellement faux, c'est-à-dire si ces précisions topographiques ont été ajoutées, en conformité avec la réalité juridique, lorsque les actes ont été recopiés par les chanoines pour sauvegarder leurs archives, ou bien si ces ajouts constituent une réelle forgerie des chanoines destinée à s'approprier des biens qui ne leur appartenaient pas. Il me semble que nous pouvons opter pour la première alternative dans la mesure où il est certain que les *manselli* eux-mêmes appartenaient bien à Saint-Martin au moins depuis 862 : le doute ne porte ici que sur les dépendances de ces biens. De plus, ces précisions ne nous sont utiles que pour localiser très grossièrement les *manselli* : il ne s'agit pas de savoir si ce pré de Beaumont et ces pâturages de Pont-Cher appartenaient effectivement aux chanoines, mais d'en déduire une localisation approximative pour les *manselli*. Si leurs dépendances étaient ou auraient pu se situer au Pont-Cher et à Beaumont-les-Tours, il semble raisonnable de penser que ces *manselli* étaient situés à cinq ou six kilomètres au sud de Tours, dans les varennes tourangelles,

---

54 *Recueil des actes de Charles le Chauve*, n° 239, p. 39.
55 *Recueil des actes d'Eudes*, n° 41, p. 177 ; *Recueil des actes de Charles le Simple*, n° LXIII, p. 143 ; *Recueil des actes de Raoul*, n° 15, p. 69 ; *Recueil des actes de Louis IV d'Outremer*, n° IX, p. 29 ; *Recueil des Historiens dela Gaule et de la France*, acte d'Hugues Capet de 987, t X, n° III, p. 552.
56 *Recueil des actes de Charles le Simple*, n° XLVI, p. 102.
57 *Recueil des actes de Charles le Simple*, n° CI, p. 239.
58 Dufour, Jean, « Etat et comparaison des actes faux ou falsifiés intitulés au nom des Carolingiens français (840-987) », *art. cit.*, p. 189.

près du Cher. En restant à ce niveau d'analyse, il me semble possible d'exploiter ces mentions topographiques.

Le fait de rappeler dans tous les actes que les services dus par ces *manselli* doivent être effectués prouve d'une part qu'il s'agissait de quelque chose d'important, et d'autre part que cela concernait une structure permanente. Or, ces services consistaient à garder et à nourrir les troupeaux : "*pecora custodienda atque alenda*"[59]. Les chanoines ont ainsi mis en place un cheptel destiné à répondre à leurs besoins en viande, mais aussi en graisse animale, lait, fromage et beurre… Pour gérer un tel cheptel, ils ont exigé de certains de leurs tenanciers des services pour s'occuper de tous ces troupeaux. Un centre d'élevage était donc établi dans les environs de Saint-Martin pour pourvoir aux besoins en viande et produits complémentaires.

La mise en place par les chanoines d'un tel centre d'élevage montre la complexité de leur système d'approvisionnement. Il est intéressant en effet de se poser la question de l'hiver. Puisque les pâturages sont inutilisables à partir de la fin de l'automne jusqu'au début du printemps, deux possibilités se présentent pour nourrir les troupeaux. Une première manière de répondre au problème consistait à abattre les bêtes à l'entrée de l'hiver et à conserver la viande dans le sel pendant quelques mois. Dans notre cas, cette hypothèse signifierait qu'il fallait abattre une très grande quantité de bêtes pour pourvoir aux besoins des quelques 1500 personnes potentielles qui auraient pu, selon mes calculs, être prises en charge par les chanoines. Cela nécessite donc une très grande quantité de sel, seul agent de conservation existant à l'époque carolingienne. L'autre hypothèse serait d'envisager que les chanoines disposent de quoi nourrir les bêtes pendant l'hiver, c'est-à-dire du fourrage, du foin, de l'avoine, lorsque les pâtures sont inutilisables. S'il n'y avait pas besoin à l'entrée de l'hiver d'abattre les troupeaux, ce système nécessitait par contre de disposer de beaucoup de fourrage, et de mettre en place un centre d'élevage relativement proche du monastère. Plus que le sel, c'est le fourrage qui est nécessaire.

Les données fournies par les actes de Saint-Martin me permettent d'envisager cette deuxième possibilité dans le cas de cette communauté canoniale. D'une part, les varennes tourangelles sont bien connues localement pour être riches en herbe et fourrages[60]. Cette zone, qui était fréquemment inondée, correspondait à des pâturages pour les bêtes, les terrains en bordure de rivières étant souvent des prés qui produisaient le fourrage. Ces prairies constituées dans le lit moyen des rivières ou en zone inondable bénéficiaient de conditions favorables telles que la présence d'alluvions, une pente quasiment nulle et une irrigation naturelle lors des inondations et des périodes de crues. S'il ne faut pas systématiser une telle utilisation agro-pastorale des bords de rivières, il est certain que ces caractéristiques géomorphologiques ont eu des conséquences positives pour de telles activités. Cette idée, qui avait été proposée dans des travaux anciens[61], est d'ailleurs réutilisée par des auteurs plus récents, tels que Jean Chapelot et Eric Rieth[62]. *A priori*, le

---

[59] *Recueil des actes de Charles le Chauve*, n° 239.

[60] Chevalier, Bernard, *La ville de Tours et la société tourangelle 1356-1520*, thèse d'Etat, 2 vol., Université de Lille III, 1976, chapitre 1.

[61] Dion, Roger, *Le Val de Loire. Etude de géographie régionale*, Ed. Arrault et Cie, Tours, 1934, 752 p.

[62] Chapelot, Jean, Rieth, Eric, *Navigation et milieu fluvial au XIe siècle : l'épave d'Orlac (Charente-Maritime)*, DAF, n° 48, Paris, 1995, p. 120.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

potentiel existe. D'autre part, je n'ai trouvé aucune mention d'achat de sel en grande quantité dans les sources de Saint-Martin, ni décelé aucune volonté d'acquérir des salines. Certes, les arguments par l'absence sont toujours délicats dans la mesure où une absence dans les sources ne signifie pas automatiquement une absence dans la réalité. Cela dit, dans ce cas, je pense que nous pouvons dépasser ce seuil au moins pour formuler l'hypothèse. En effet, dans les sources de Saint-Paul, j'ai trouvé mention d'achat de sel par les moines de Cormery dans des actes du IXe siècle leur concédant une exemption de tonlieu[63]. Au contraire, il n'y a aucune information de ce type dans les sources de Saint-Martin, qui sont pourtant nettement plus nombreuses que celles de Saint-Paul. De plus, il est certain que les chanoines ne disposaient pas de salines. Et, chose plus surprenante, ils n'ont même jamais cherché à en acquérir, alors même qu'ils se sont constitué des domaines importants dans l'est de la France et en Italie : mais vers l'Atlantique, rien.
Il me semble donc que les chanoines avaient organisé leur système d'approvisionnement en viande de manière à être le moins dépendant possible du sel, en utilisant pour cela les ressources agricoles locales qui leur permettaient de nourrir leurs bêtes pendant l'hiver. Ils n'avaient pas besoin de salines tout simplement parce qu'ils avaient des besoins en sel assez limités, plus que d'autres établissements ecclésiastiques. Ainsi, si l'on compare la situation de Saint-Martin de Tours à des abbayes plus petites, telles que Saint-Jean d'Angély en Charente ou Saint-Cyprien de Poitiers, cette dernière étant propriétaire de marais salants en Aunis dès la fin du Xe siècle[64], on s'aperçoit que ces établissements disposaient de salines sur la côte. On pourrait croire de prime abord que plus la communauté est grande, plus elle a besoin de sel. En réalité, ce raisonnement n'épuise pas toutes les possibilités. Ici, la communauté est tellement importante qu'elle met en place des moyens et des réseaux d'approvisionnement complexes lui permettant de trouver chez elle les réponses à ses propres besoins, évitant ainsi de dépendre d'un marché du sel qu'elle ne maîtrise pas. Une telle organisation procurait ainsi l'énorme avantage de pouvoir disposer, à portée de mains, de viande fraîche tout le long de l'année, ce qui constituait un avantage majeur pour une communauté canoniale, dont la règle de vie, à l'inverse de la règle bénédictine, n'interdisait pas de manger de la viande.
Ces informations ont permis de réaliser une carte sur l'approvisionnement de Saint-Martin de Tours (cf. fig. 5).

Conclusion

Cet article m'a permis, à partir des toponymes cités dans les sources diplomatiques carolingiennes, d'établir les cartes des possessions de Saint-Martin. J'ai essayé de mettre en valeur la politique d'acquisitions et de gestion des chanoines tourangeaux aux IXe-Xe

[63]Kher, Paul, (éd.), *Die Urkunden Karl III*, *MGH*, *Diplomata Karolinorum Germaniae*, t II, Berlin, 1937, n° 192, p. 257 ; *Recueil des actes de Pépin I d'Aquitaine*, n° XVII, p. 59 : "*et nullum teloneum neque de sale neque de ullis quibuslibet rebus in ullo omnino loco* ."

[64] Chapelot, Jean, Rieth, Eric, *Navigation et milieu fluvial au XIe siècle : l'épave d'Orlac (Charente-Maritime)*, *op. cit*., p. 135.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

siècles : outre la forte cohérence et continuité dans le temps de leur patrimoine, on perçoit les intentions des individus derrière les formulaires parfois un peu secs des diplômes carolingiens. Certains éléments du système d'approvisionnement de Saint-Martin (viande, vêtements, chaussures…) montrent bien comment l'analyse géographique de type centre-périphérie constitue un modèle opératoire pour la gestion des possessions par un centre ecclésiastique à l'époque carolingienne. La mise en relation de ces résultat avec la caractérisation des circuits et des relais domaniaux établie par Pierre Toubert à partir des exemples de Prüm et de Bobbio, montre que Saint-Martin de Tours entre bien dans le cadre de ce principe de centralité. Nous y retrouvons les mêmes grands traits structuraux : charroi de denrées pondéreuses à distance grâce à l'utilisation complémentaire des voies terrestres et fluviales, distribution des étapes selon des points de rupture de charge, existence de flottes domaniales faites d'une petite batellerie à force de pénétration capillaire, assignation à certaines *curtes* d'installations portuaires et de droits d'appontements connexes ainsi que de marchés à périodicité variée, garanties offertes par la puissance publique à la sureté des communications et à la circulation des produits de l'économie domaniale grâce aux aménagements bien connus de la fiscalité indirecte[65]. Ainsi, le patrimoine foncier san-martinien, dont la structure polynucléaire est bien visible, semble bien exploité en fonction du principe de centralisation des ressources tel que Pierre Toubert l'a défini.

Bibliographie

BARBIER, Josiane, *« Palatium », « Fiscus », « Saltus ». Recherches sur le fisc entre Loire et Meuse du VIe au Xe siècle*, thèse de doctorat inédite soutenue en 1994 sous la direction d'Olivier Guillot, Paris, 2 t.

CHAPELOT, Jean, RIETH, Eric, *Navigation et milieu fluvial au XIe siècle : l'épave d'Orlac (Charente-Maritime)*, DAF, n° 48, Paris, 1995.

CHEVALIER, Bernard, *La ville de Tours et la société tourangelle 1356-1520*, thèse d'Etat, 2 vol., Université de Lille III, 1976.

DEVROEY, Jean-Pierre, « *Ad utilitatem monasterii*. Mobiles et préoccupations de gestion dans l'économie monastique du monde franc (VIIIe-IXe s.) », *Revue bénédictine*, 103, 1993, p. 224-240.

DEVROEY, Jean-Pierre, « Courants et réseaux d'echanges », dans *Mercati i mercanti nell'Alto Medioevo*, *Settimana*, XXXX, Spolète, 1993, p. 327-389.

DION, Roger, *Le Val de Loire. Etude de géographie régionale*, Ed. Arrault et Cie, Tours, 1934, 752 p.

DUBY, Georges, « Le monachisme et l'économie rurale », dans *Il monachesimo e la riforma ecclesiastica (1049-1122*), *Atti della IVa Settimana internazionale di studio* (Mendola, 1968), Milan, 1971, p. 336-349.

---

65 Toubert, Pierre, « La part du grand domaine dans le décollage économique de l'occident aux VIII-Xe s. », dans *La croissance agricole au Haut Moyen Age. Chronologie, modalités, géographie*, Actes du colloque de Flaran, 10, (septembre 1988), Auch, 1990, p. 53-86, voir p. 82.

Noizet, Hélène, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

DUFOUR, Jean, « Etat et comparaison des actes faux ou falsifiés intitulés au nom des Carolingiens français (840-987) », *Monumenta Germaniae Historica Schriften*, t. 33, IV, Hannover, 1988, p. 167-210.

DURLIAT, Jean, « Qu'est-ce qu'un polyptyque ? A propos des documents de Tours (ChLA 659) », dans*Media in Francia. Recueil de mélanges offerts à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son 65e anniversaire par ses amis et collègues français*, Hérault Edition, Maulévrier, 1989, p. 129-138.

FARMER, Sharon, *Communities of Saint-Martin. Legend and Ritual in medieval Tours*, Cornell UniversityPress, Ithaca et Londres, 1991.

GASNAULT, Pierre, *Etude sur les chartes de Saint Martin de Tours des origines au milieu du XIIe siècle*, Thèse de l'Ecole Nationale des Chartes, Paris, 1953.

GASNAULT, Pierre, « Le tombeau de Saint-Martin et les invasions dans l'histoire et dans la légende », *Revue de l'histoire de l'Eglise de France*, 47, 1961, p. 51-66.

GUYOTJEANNIN, Olivier, *Diplomatique médiévale*, éd. Brepols, coll. l'Atelier du médiéviste t 2, 1993.

HOCQUET, Jean-Claude, « Le pain, le vin et la juste mesure à la table des moines carolingiens » , *Annales ESC*, mai-juin 1985, p. 661-686.

LESNE, Émile, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, 6 volumes, 1910-1943.

MABILLE, Émile, *La Pancarte Noire de Saint-Martin de Tours*, Tours, 1866.

MABILLE, Émile, " »Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin « , *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t XXX, 1869, p. 149-194 et p. 425-460.

PORT, Célestin, *Dictionnaire historique du Maine-et-Loire*, 1878.

SATO, Sho-ichi, *Recherches sur les documents comptables de Saint Martin de Tours à la fin de l'époque mérovingienne*, Mémoire de DEA sous la direction de Pierre Riché, Université Paris X Nanterre, octobre 1985, 54 p. Thèse terminée et publiée en japonais (traduction en cours par l'auteur).

TOUBERT, Pierre, « La part du grand domaine dans le décollage économique de l'occident aux VIII-Xe s. », dans *La croissance agricole au Haut Moyen Age. Chronologie, modalités, géographie*, Actes du colloque de Flaran, 10, (septembre 1988), Auch, 1990, p. 53-86.

VAUCELLE, Edgard-Raphaël, *La collégiale de St Martin de Tours des origines à l'avènement des Valois (397-1328)* , Tours, 1908 (Mémoire de la Société archéologique de Touraine, série in-8°, 46).

VEZIN, Jean, *Documents comptables de Saint-Martin de Tours*, Paris, 1975.

Liste des figures

Figure 1 – Les confirmations des biens de Saint-Martin en val de Loire (VIIIe-Xe siècles)
Figure 2 – Les possessions de Saint-Martin de Tours en val de Loire au Xe siècle
Figure 3 – Les possessions de Saint-Martin de Tours en Loire moyenne (IXe-Xe s.)
Figure 4 – Les confirmations de Marsat et Bannay dans les diplômes de Saint-Martin de Tours (IXe - Xe s.)
Figure 5 – L'approvisionnement de Saint-Martin de Tours (IXe-Xe s.)

Figure 1 - Les confirmations des biens de Saint-Martin en Val de Loire (VIIIe-Xe s.)

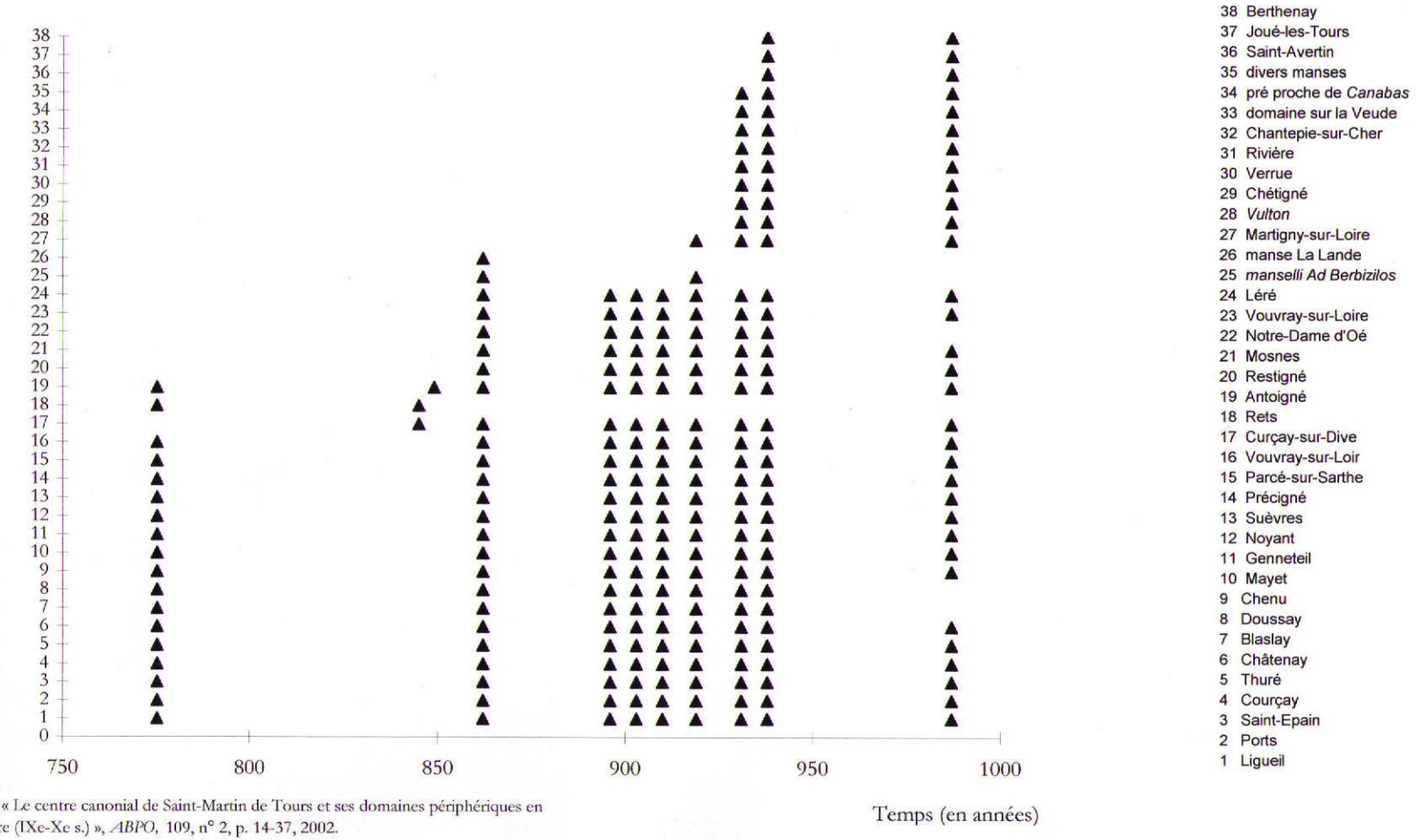

H. Noizet, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

Figure 2 - Les possessions de Saint-Martin de Tours en Val de Loire au X^e s.

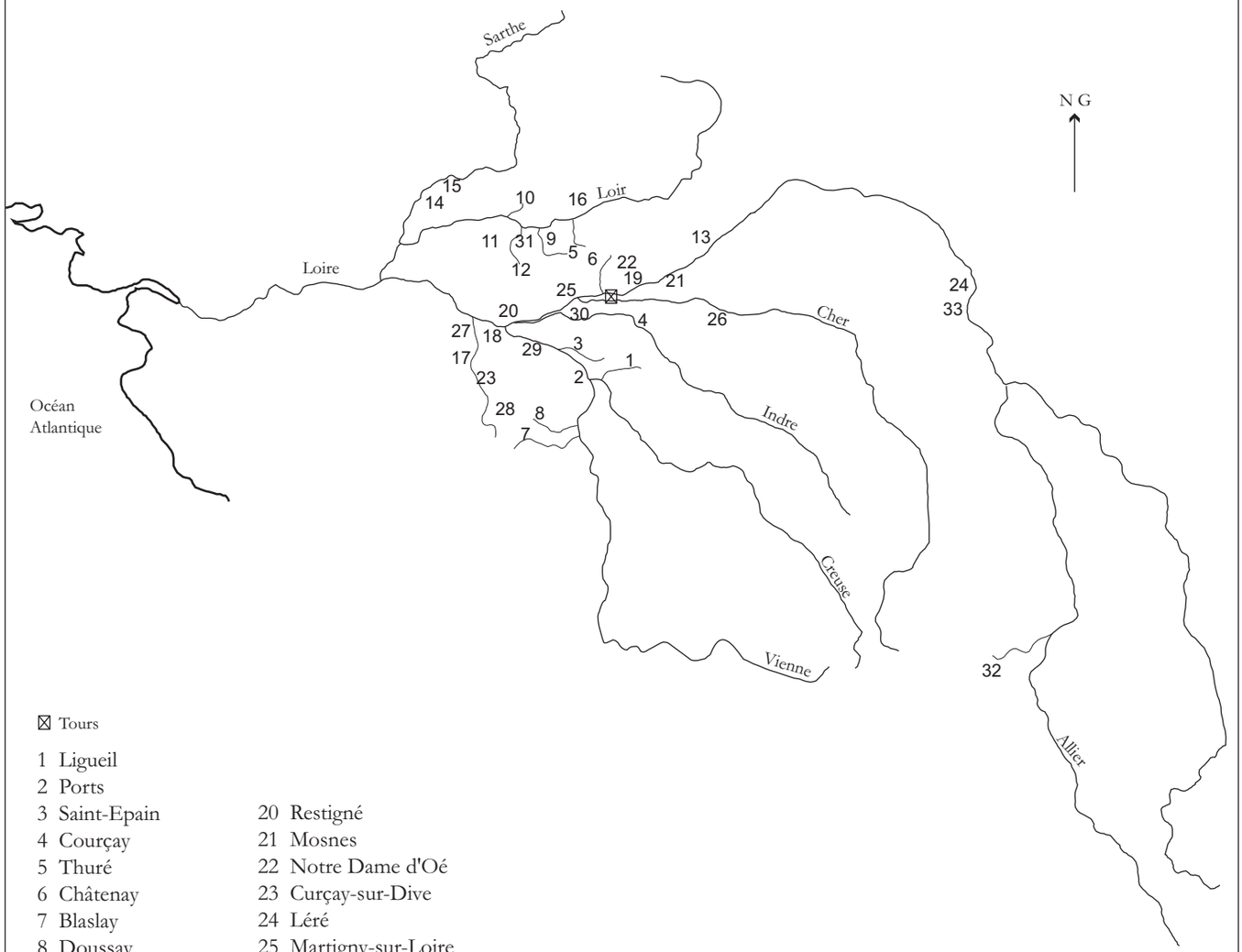

⊠ Tours

1 Ligueil
2 Ports
3 Saint-Epain
4 Courçay
5 Thuré
6 Châtenay
7 Blaslay
8 Doussay
9 Chenu
10 Mayet
11 Genneteil
12 Noyant
13 Suèvres
14 Précigné
15 Parcé-sur-Sarthe
20 Restigné
21 Mosnes
22 Notre Dame d'Oé
23 Curçay-sur-Dive
24 Léré
25 Martigny-sur-Loire
26 Vulton ?
27 Chétigné
28 Verrue
29 Rivière
30 Saint-Avertin, Joué et Berthenay
31 Saint-Germain d'Arcé
32 Marsat

H. Noizet, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

Figure 3 - Les possessions de Saint-Martin de Tours en Loire moyenne (IX^{e}-X^{e} s.)

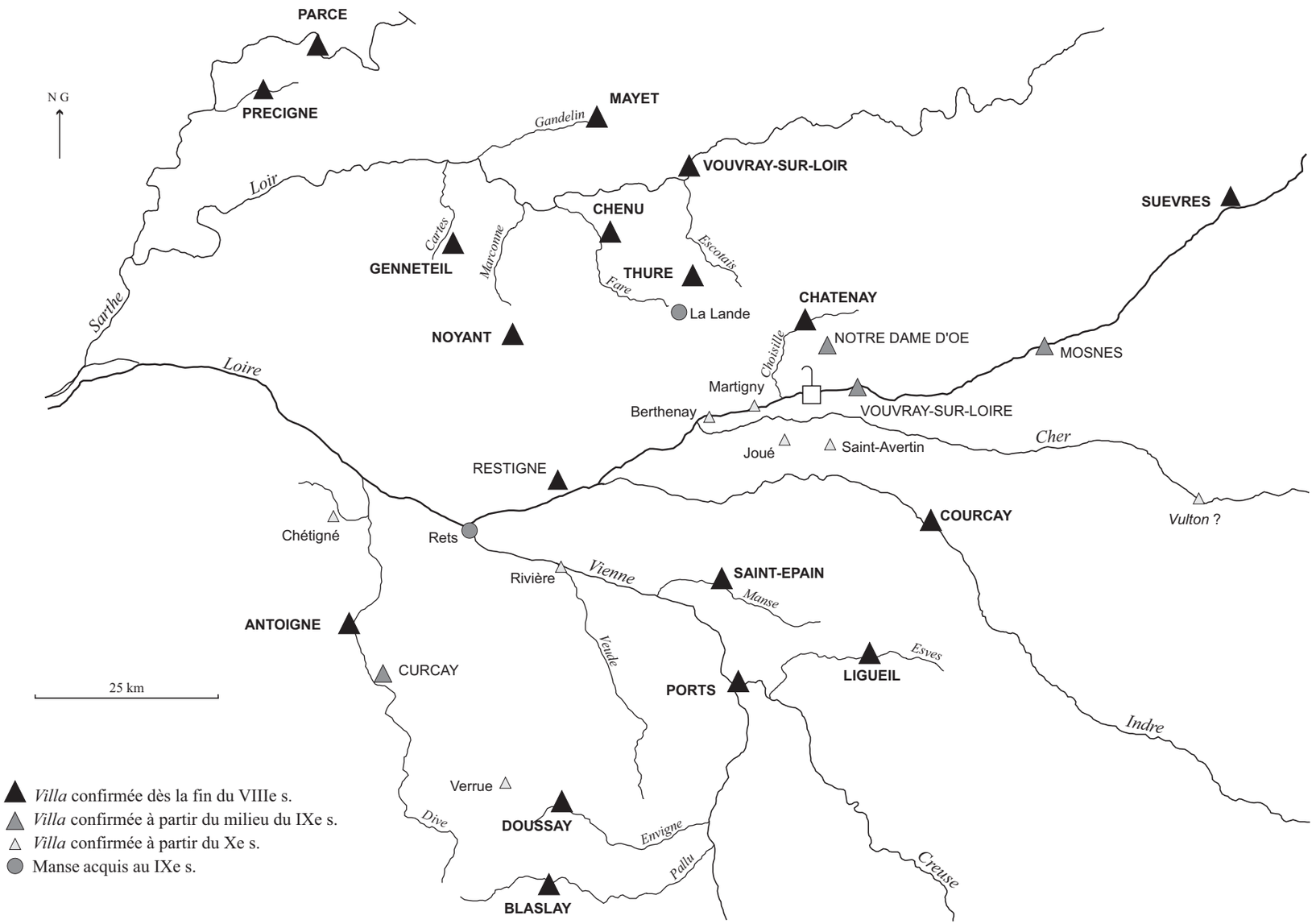

H. Noizet, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

Réalisation : H. Noizet / C. Rupin

Figure 4 - Les confirmations de Marsat et Bannay dans les diplômes de Saint-Martin de Tours (IXe - Xe)

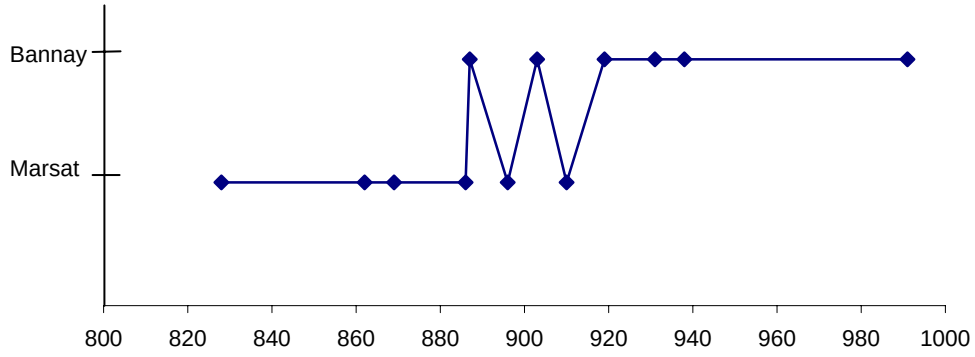

H. Noizet, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.) », *ABPO,* 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

Figure 5 - L'approvisionnement de Saint-Martin de Tours (IX^e-X^e s.)

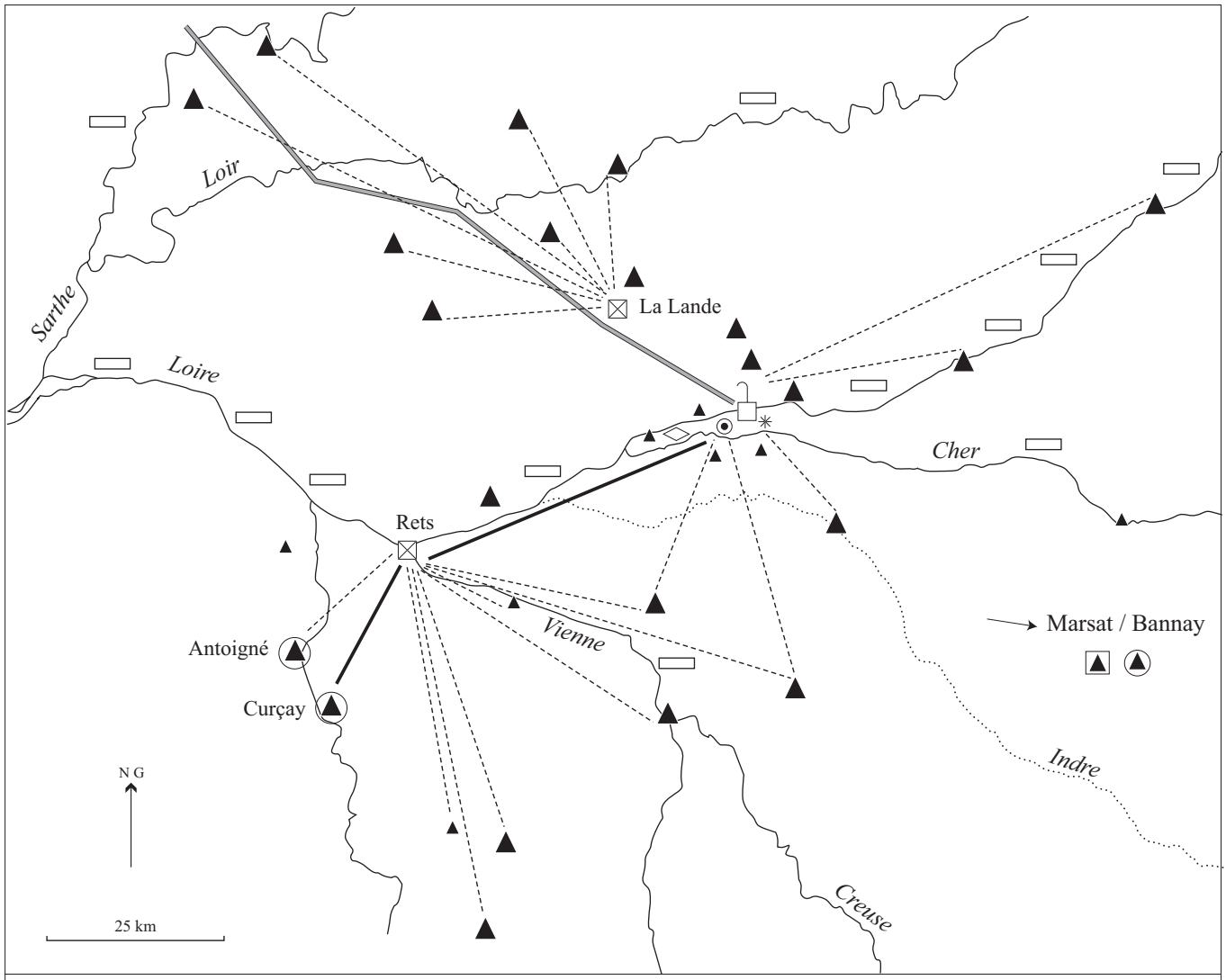

◇ pêcherie Saint-Côme
✳ centre d'élevage (*manselli Ad Berbizilos*)
⊙ marché (vente des surplus de vin)
⊠ port et / ou point de rupture de charge
▲ *villa* confirmée à partir du IXe
▲ *villa* confirmée à partir du Xe
▲ *villa* affectée aux calciamenta
▲ *villa* affectée au *vestitus*

voie antique Tours-Laval
réseau attesté
itinéraire possible
cours d'eau
cours d'eau non navigable
bateau exempté de taxes en 816

H. Noizet, « Le centre canonial de Saint-Martin de Tours et ses domaines périphériques en Val de Loire (IXe-Xe s.) », *ABPO*, 109, n° 2, p. 14-37, 2002.

Réalisation : H. Noizet / C. Rupin